

**PLANETE CSCA**  
Syndicat patronal

**ATTESTATION AGFPN**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

**Auteuil Audit**  
34 rue Raynouard  
75016 PARIS  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de Paris

**Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel  
visé à l'article L. 2135-16 du code du travail pour l'année civile 2025**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de PLANETE CSCA et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la comptabilité de PLANETE CSCA ;
- vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité de PLANETE CSCA arrêtée au 31/12/2025, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations.  
Nous avons constaté que les coûts retenus dans le rapport d'activité concernent exclusivement les charges directement imputables aux missions ;
- vérifier la conformité des informations figurant dans le rapport avec les décisions de l'organe chargé de la direction ;
- apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

**Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Paris, le 03 juin 2026

**Auteuil Audit**  
Commissaire aux comptes



Vincent Hamou, Associé

## Financement du paritarisme - AGFPN

### Rapport d'activité de PLANETE CSCA pour l'année 2025

1) Déclarations sur l'honneur du Directeur Général et du Trésorier de PLANETE CSCA relatives à l'utilisation conforme des fonds versés par l'AGFPN (Cf. pièces jointes).

2) Identification des financements octroyés à PLANETE CSCA par l'AGFPN

Date de versement	Subvention AGFPN 2025
23/05/2025	17 851 €
29/07/2025	9 801 €
20/10/2025	16 142 €
12/12/2025	16 142 €
30/04/2026	15 566 €
	75 502 €

3) Identification des moyens mis en œuvre par PLANETE CSCA

- Salaires du personnel en charge des dossiers « Affaires sociales » et « Emploi et formation professionnelle » et du suivi des négociations collectives au niveau de la branche professionnelle ;
- Don en faveur de l'Association « Assure moi un projet » dont l'objectif est de favoriser l'emploi dans le secteur du courtage d'assurances ;
- Frais de certification du rapport d'activité 2025 par le Commissaire aux comptes.

4) Description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique

Rubrique	Missions	Charges de PLANETE CSCA	Financement par les fonds versés par l'AGFPN	Reste à charge pour PLANETE CSCA
Conception, gestion et animation des politiques menées paritairement au niveau de la branche	1 Préparation et animation des réunions de la C.P.N.E.F.P. chargée de mener des réflexions sur les sujets relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle en vue de définir des politiques de branche.	<b>59 078.48 €</b> (correspondant à 45% de la partie affectée des salaires)		
	2 Politique d'emploi et de développement de l'alternance		<b>36 924.56 €</b>	<b>32 965.92 €</b>
	3 Don en faveur de l'Association « Assure moi un projet » dont l'objectif est de favoriser l'emploi dans le secteur du courtage d'assurances	<b>10 000 €</b>		
	4 Frais de certification du commissaire aux comptes	<b>812 €</b>		

Rubrique	Missions	Charges de PLANETE CSCA	Financement par les fonds versés par l'AGFPN	Reste à charge pour PLANETE CSCA
Participation de PLANETE CSCA à la mise en œuvre des politiques publiques notamment par la négociation	1 Préparation et animation des réunions de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (C.P.P.N.I.)	<b>72 207.03 €</b> (correspondant à 55% de la partie affectée des salaires)	<b>38 577.44 €</b>	<b>34 441.60 €</b>
	2 Frais de certification du commissaire aux comptes	<b>812 €</b>		
<b>Total</b>		<b>142 909.51 €</b>	<b>75 502 €</b>	<b>67 407.51 €</b>

Paris, le 30 mai 2026

Objet : Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Christophe HAUTBOURG, Directeur Général de PLANETE CSCA, atteste sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans le rapport d'activité pour l'année 2025 ci-joint et permettant de justifier de l'utilisation conforme des fonds issus du paritarisme versés par l'A.G.F.P.N.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



Christophe Hautbourg  
Directeur Général

Paris, le 30 mai 2026

Objet : Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Pierre-Olivier Chanove, Trésorier de PLANETE CSCA, atteste sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans le rapport d'activité pour l'année 2025 ci-joint et permettant de justifier de l'utilisation conforme des fonds issus du paritarisme versés par l'A.G.F.P.N.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



Pierre-Olivier Chanove  
Trésorier